



VILLE DE GONFARON



COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE

Samedi 21 mars

LA VILLE DE GONFARON PREND DES MESURES POUR ASSURER LE SERVICE PUBLIC

Au niveau de notre collectivité nous avons mis en place des mesures, depuis le mardi 17 mars à 12h00, afin de maintenir un service public minimum et d'urgence mais aussi de préserver les agents de la commune des risques d'une contamination.

• Eau et assainissement :

- la distribution d'eau potable, l'assainissement et l'épuration des eaux usées sont assurés sur tout le territoire, par notre délégataire de service public VEOLIA EAU.

• Collecte des ordures ménagères:

Est assurée par la communauté des communes Cœur du Var

- La collecte des emballages est maintenue uniquement sur les points de regroupement. **Il n'y a plus de collecte en porte à porte.**

- La collecte des encombrants est suspendue.

- Les 4 déchèteries intercommunales sont fermées

- Les colonnes textiles ne sont plus collectées. Si vous souhaitez faire un don, merci de garder vos sacs chez vous jusqu'à la reprise de la collecte

-La collecte des ordures ménagères est maintenue dans les mêmes conditions qu'habituellement **JUSQU'AU 29 mars 2020**

- **A PARTIR DU 30 MARS 2020**, la collecte en porte à porte des ordures ménagères (bacs individuels) sera réalisée 1 fois tous les 15 jours

Ainsi, jusqu'au 29 mars 2020 :

Pas de modification pour la collecte des ordures ménagères

Suppression de la collecte en porte à porte des emballages

Collecte des points d'apport volontaire (colonnes ou bacs) pour les ordures ménagères, ainsi que les emballages sur l'ensemble du territoire de Cœur du Var



Maintien des collectes en porte à porte d'ordures ménagères (bacs individuels)

A partir du 30 mars 2020 :

Suppression de la collecte en porte à porte des emballages

Maintien des collectes des points d'apport volontaire (colonnes ou bacs) pour les ordures ménagères, ainsi que les emballages

Plus de collectes en porte à porte pour le centre ville

Date de la collecte en porte à porte (bacs individuels à roulette) des ordures ménagères le **9 et 23 avril UNIQUEMENT.**

SERVICE DE LA MAIRIE

• **les services d'accueil aux usagers :**

Une permanence téléphonique (04.94.78.30.05) et par mail (mairie-gonfaron@wanadoo.fr) est assurée durant les horaires d'ouverture de la Mairie de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Nous vous demandons de communiquer vos noms et numéro de téléphone, votre demande sera transmise au service concerné qui y répondra le plus rapidement possible.

Une boîte à lettre provisoire est installée à l'entrée de la mairie pour le dépôt des documents urgents.

• **le service État civil :**

Pour les déclarations « Naissance » et « Décès ».

Pour les situations à caractère d'urgence : un accueil téléphonique est assuré, le numéro unique pour prise de rendez-vous est le 04.94.78.30.05.

• **la sécurité :**

La Police municipale de Gonfaron et le centre de supervision urbain sont mobilisés, une permanence téléphonique et physique est assurée du Lundi au Samedi de 8h00 à 17h00, au 04.94.59.57.51. ou au 04.94.78.30.05

• **Stationnement :** les zones bleues sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.

• **Services Techniques :**

Une permanence par mail est assurée st@gonfaron.fr durant les heures d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou par téléphone au 04.94.78.30.05. Les chantiers en cours sont sécurisés et les travaux sont suspendus. Le service de nettoyage de la voirie est maintenu.

• **le service « Action sociale » :** seul un accueil téléphonique est assuré : 04.94.78.30.05. du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



IMPORTANT : Les personnes isolées, âgées qui ont besoin d'aide pour faire leurs courses, aller chercher des médicaments, ou simplement disposer d'un contact extérieur, peuvent se faire connaître par téléphone.

Un phoning est dorénavant et déjà réalisé par le service du CCAS, et les Elus, pour prendre des nouvelles de nos anciens isolés.

Si vous avez connaissance d'une personne isolée, âgée, merci de lui venir en aide ou de nous contacter au 04.94.78.30.05 pour nous la signaler (pendant les heures de permanences mairie). Le service du CCAS prendra attache auprès d'elle pour répondre à d'éventuels besoins.

Nous vous informons que la banque alimentaire fonctionne toujours pour le moment.

- **Votre Maire :**

Permanence de Monsieur le Maire, régulière et quotidienne en Mairie au côté des agents communaux et des Elus pour traiter les urgences.

Au nom de la Commune, et de nos administrés, nous remercions les agents communaux de la Mairie, des services techniques, du CCAS, de la Police Municipale qui assurent les permanences pour assurer la continuité du service public.

Gonfaronnaises, Gonfaronnais, sachez que nous sommes à votre écoute et nous ferons tout notre possible pour que cette crise ait le moins de conséquences pour vous, et surtout RESTEZ CHEZ VOUS.

Le Maire,
Thierry BONGIORNO

